

Mairie d'ARDOIX

**ARRETE DE POLICE N° 2023 -- 08 -- 22 - 054
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

Ruelle de Thoué en partie

Commune d'ARDOIX

LE MAIRE

VU le code de la route,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la voirie routière,

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande de Monsieur Thomas ASTIC en date du 22 août 2023,

CONSIDERANT que pour permettre des travaux de piquage et rejointement de mur en pierres ainsi que la pose d'un échafaudage au n° 40 Ruelle de Thoué et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

A R R E T E

ARTICLE 1

La circulation sera temporairement règlementée sur la ruelle de Thoué entre le N° 50 A et le N° 50 B, dans les conditions définies ci-après.

Cette règlementation sera applicable du 1^{er} septembre au 18 septembre 2023.

ARTICLE 2

La circulation sera interdite sur la ruelle de Thoué entre le n° 50 A et le n° 50 B. Un accès piétons sera laissé par le pétitionnaire.

.../...

ARTICLE 3

La signalisation du chantier sera mise en place, entretenue et déposée, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise(s) ou la personne chargée des travaux.

ARTICLE 4

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à Privas,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmeries à Satillieu,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours à Privas,
- M. le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers à Ardoix,
- M. Thomas ASTIC à Ardoix.

Fait à ARDOIX, le 22 août 2023

Le Maire,



Sylvie BONNET